

AFIRMINFO

JANVIER 2011

La Citation à méditer : Personne ne se lasse de recevoir un service. Or, rendre service est agir conformément à la nature. Ne te lasse donc point de te rendre service en obligeant les autres. Marc Aurèle

VEILLE JURIDIQUE

Modification de la nomenclature des installations classées

Le décret du 30/12/2010 permet de mettre la nomenclature des installations classées en conformité avec le droit communautaire, en particulier le règlement CLP n° 1 272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, la directive 96/82/CE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents impliquant des substances dangereuses et la directive 85/337/CEE concernant l'évaluation des incidences de certains projets publics ou privés sur l'environnement.

Le décret crée la nouvelle rubrique 1151 et supprime la rubrique 1190 ; de nombreuses rubriques sont sensiblement modifiées.

ICPE : Poursuite de l'allègement des procédures

Une extension significative du régime d'enregistrement est prévue à partir de 2012. Instauré en 2010, ce troisième régime, intermédiaire entre les régimes d'autorisation et de déclaration, a pour objectif de réduire de moitié les délais de délivrance des permis industriels, notamment grâce à la suppression de l'enquête publique et études d'impact. Selon le décret actuel, il s'applique uniquement à des installations simples et standardisées implantées en dehors de zones sensibles sur le plan environnemental. Il devait couvrir à terme 20 % des installations soumises alors à autorisation (soit environ 5.500 sites).

CLP: un nouvel étiquetage des produits chimiques

A compter du 1^{er} décembre 2010, le règlement CLP entre en vigueur concernant l'étiquetage, la classification et l'emballage des substances. De nouveaux pictogrammes doivent être employés, avec de nouvelles phrases de risques et de nouveaux conseils de prudence. La rédaction de la fiche de données de sécurité est aussi modifiée.

REACH: 46 substances candidates à l'autorisation

L'Agence européenne pour les produits chimiques (Echa) a ajouté, mercredi 15 décembre 2010, 8 substances très préoccupantes à la liste Candidate pour l'autorisation. La liste Candidate contient désormais 46 substances.

Accompagnement à la réalisation de dossiers ICPE, Bilan Carbone ®, mise en conformité par rapport à la réglementation, management environnemental, évaluation et prévention des risques chimiques, formation spécifique à l'application du règlement CLP...AFIRM vous assiste selon vos besoins.

ACCOMPAGNEMENT - FORMATION - INGENIERIE - RESSOURCE HUMAINE - MANAGEMENT DES RISQUES SARL AFIRM - Capital 8000.00 € - RCS TOULON 451 327 829 Code APE : 7022Z

contact@afirm-conseil.fr - www.afirm-conseil.fr

PROVENCE MEDITERRANEE	AUVERGNE RHONE ALPES
372, Chemin du Val doux 83200 TOULON Siret n° 451 327 829 00011	10, montée de CHANTEMULE – 43140 LA SEAUVE SUR SEMENE Siret n°451 327 829 00029
) 04 94 24 44 52) 04 71 61 02 03